

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 novembre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du conseiller, monsieur Raynald Drolet.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Poste vacant
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2016
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2016
 - 6.3 Rapport du maire sur la santé financière
 - 6.4 Affectations de différentes dépenses conformément à la Politique en matière de gestion de la dette

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6.5 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

6.6 Adoption du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'octobre 2016

7.2 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 800, rue Child

7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 242, rue de Gaule

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

8.1 Modification de la politique portant sur les communications et autorisation de signature

8.2 Autorisation à la MRC de Coaticook de modifier le tracé du Chemin des Cantons

8.3 Octroi d'une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

9. LOISIRS

9.1 Bail entre la Ville de Coaticook et la Société québécoise de Spéléologie et autorisation de signature

9.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Embauche temporaire de monsieur Emmanuel Dassylva à titre de mécanicien

11.2 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Réjean Nadeau visant à autoriser la ville à circuler sur son terrain durant les travaux de forages exploratoires en prévision de la construction d'un nouveau puits d'alimentation en eau souterraine et autorisation de signature

11.3 Réquisition numéro 2016-30 au montant de 16 740 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Réquisition numéro 2016-42 au montant de 11 584,52 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat du béton pour la construction du trottoir rue St-Edmond
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la location d'un ensemble groupe électrogène assurant d'écrêter la pointe de demande d'électricité, option 1, soit celle de la compagnie d'Hewitt Équipement ltd. au montant de 108 526,75 \$ plus les taxes applicables
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant de 161 998 \$ plus les taxes applicables
- 11.7 Réquisition numéro 2016-41 au montant de 23 296,21 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle à distance des génératrices assurant d'écrêter la pointe de demande d'électricité
- 11.8 Mandat à CIMA + pour un mandat d'assistance dans le but de conformer nos installations aux exigences de la norme E.12-06 d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de location de génératrices
- 11.9 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie des lots 3 312 492 et 4 611 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- 11.10 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 10 au montant de 79 609,69 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1
- 11.11 Paiement à la compagnie T.G. C. inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 267 793,56 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue Mgr-Durand
- 11.12 Paiement à la compagnie Constructions Guy Sébas inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 52 149,98 \$ taxes incluses, pour le bâtiment de services de la plage du lac Lyster

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Ratification du budget 2017 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook
- 12.2 Demande pour reconduire l'entente de partenariat avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2017 et autorisation de signature

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.1 Confirmation de la participation de la Ville de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté Hestia
- 14.2 Dépôt de l'avis de vacances - poste conseiller numéro 1
- 14.3 Adoption des tarifs applicables pour le personnel électoral pour l'élection partielle du 5 février 2017 et celle de l'élection générale du 5 novembre 2017
- 14.4 Dépôt du calendrier 2017 des assemblées du conseil municipal
- 14.5 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2017
- 14.6 Octroi d'une aide financière de 250 \$ à C'est Thi-Bault Noël pour la tenue de leur évènement annuel qui se tiendra les 25 et 26 novembre prochain

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 24-1-18 (2016) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017 et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2016) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2017 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et demande de dispense de lecture
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 2-5-1 (2016) modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture
- 15.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-188 (2016) pour la construction d'un poste de 120 Kv
- 15.5 Avis de motion du règlement numéro 6-1-57 (2016) modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme concernant le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley et demande de dispense de lecture
- 15.6 Adoption du règlement numéro 6-1-57 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme concernant le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.7 Avis de motion du règlement numéro 6-1-58 (2016) modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux usages complémentaires et demande de dispense de lecture
- 15.8 Adoption du règlement numéro 6-1-58 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux usages complémentaires»
- 15.9 Avis de motion du règlement numéro 6-4-14 (2016), règlement modifiant le règlement des permis et certificats concernant les conditions applicables lors de l'émission des permis de construction et demande de dispense de lecture
- 15.10 Adoption du projet de règlement numéro 6-4-14 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement des permis et certificats concernant les conditions applicables lors de l'émission des permis de construction»
- 15.11 Avis de motion du règlement numéro 6-A-7 (2016) modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et de modifier la limite du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley et demande de dispense de lecture
- 15.12 Adoption du projet de règlement numéro 6-A-7 (2016) intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et de modifier la limite du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley»
- 15.13 Avis de motion du règlement numéro 6-2-5 (2016) modifiant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots pour les zones faisant partie du programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et demande de dispense de lecture
- 15.14 Adoption du règlement numéro 6-2-5 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots pour les zones faisant partie du programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster»

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Dépôt de la grille salariale des Loisirs d'été pour l'année 2017
- 16.2 Délégation du conseiller Simon Madore pour siéger au comité des représentants municipaux de la Ressourcerie des frontières
- 16.3 Délégation du conseiller François Lévesque pour siéger au comité d'utilisateurs d'Acti-Bus de la MRC de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16.4 Demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 286 335 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige conformément au règlement d'emprunt 29-185

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-11-33783

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-11-33783

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33784

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION 16-11-33784

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Ressourcerie des Frontières : Difficultés financières, des solutions sont présentées étudiées;
- Services extérieurs :
- Des travaux de pavage sont à venir sur les rues Merrill et de l'Union, le pavage de rue la rue Monseigneur-Durand est terminés;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Préparatifs de l'équipement de déneigement;
- Confection des documents d'appel d'offres en vue de la réfection partielle du rang 9 qui se fera en 2017;
- Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud en cours;
- Réseau Hydro-Coaticook : Des améliorations ont été apportées dans le quartier St-Edmond;
- Concert de Noël à l'Église St-Edmond le 9 et 10 décembre 19 h;
- Cuisine collective au Centre Élie-Carrier le 13 décembre prochain;
- Retour cérémonie Jour du souvenir.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 POSTE VACANT

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir,

Dans mon rapport de ce mois-ci, commençons par le Musée Beaulne, à ne pas manquer le Thé de Noël le 4 décembre de 17 à 19 h.

L'exposition

L'artiste Patricia David dont c'était le vernissage hier!

Femmes de l'ombre sa pratique artistique s'articule autour des notions de lumière et de transparence. Elle emploie le verre de manière à créer des mosaïques. Son exposition s'échelonne jusqu'au 22 janvier 2017.

Patricia David c'est aussi l'artiste en résidence nous lui souhaitons un beau et bon séjour à Coaticook. J'invite les gens à aller voir son exposition et par la suite la rencontrer.

Prochain vernissage le dimanche 20 novembre à 14 h. Avec l'artiste Sylvie Adams, le titre de cette exposition Trajectoires éparses II.

Sous le sapin du 11 décembre 2016 au 29 janvier 2017, essentiellement constituée d'artéfacts de la collection du musée.

Maintenant l'Harmonie, concert les 9 et 10 décembre prochains, le spectacle de l'harmonie avec la collaboration de la Clef des chants vous promet de beaux moments pour vous mettre dans l'atmosphère des réjouissances des fêtes.

En parlant de l'Harmonie et en tant que présidente de la Fondation du Collège Rivier, je vous invite à la soirée du 19 novembre prochain au théâtre de Collège Rivier qui maintenant porte le nom de théâtre Suzanne Véronneau.

Avec le stage band de l'Harmonie de Coaticook le tout débute à 18 h. Par la suite, le tirage qui aura lieu à 19 h et ensuite la soirée.

Société d'histoire, un peu d'histoire :

Le 29 novembre 1953 incendie de l'hôtel de ville de Coaticook;

Le 4 décembre 1968 construction de l'aréna;

Le 13 décembre 1934 illumination pour les fêtes, vous voyez plus ça change plus c'est pareil!

La bibliothèque

Samedi 19 novembre : Rencontre publique du Club de Scrabble de Coaticook dans le salon de lecture de la bibliothèque. Les curieux sont les bienvenus s'ils veulent découvrir ce sujet.

Samedi 26 novembre : Heure du conte avec Caroline à 10 h;

Mercredi 7 décembre : Club de lecture à 13 h 30;

Samedi 10 décembre : Heure du conte avec Caroline à 10 h.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pour le Pavillon des arts, le 18 novembre Boom Desjardins;
Les 25 et 26 novembre, C'est Thibault Noël;
Les 3 et 4 décembre, Le marché de Noël de 10 h à 16 h de nombreux artisans présentent et vendent leur production durant cette fin de semaine;
Les 9 et 10 décembre, Femmoi l'amour, c'est un théâtre à sketch l'histoire part d'un souper de filles à 20 h.

Merci à tous

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous,

Premièrement, j'aimerais vous parler du baseball mineur qui depuis le 9 novembre dernier a débuté son camp de lanceur et frappeur avec l'Académie de Baseball Passion Plus et ses représentants M. Steve Langlois et M. Jérémy Laperle. Encore cette année, ce camp est offert ici à Coaticook au gymnase du Collège Rivier les mercredis à 18 h 30 pour une durée de 1 h 30, et ce, pendant 12 semaines. Si vous êtes intéressés, vous pouvez les contacter au 819-993-5508.

Le 3 décembre prochain, la ville de Coaticook souhaite rendre un hommage particulier à notre athlète olympique, Josée Bélanger. Pour ce faire, nous demandons à la population de venir en grand nombre au chalet de soccer dans le parc Laurence à 14 h 45. Plusieurs surprises attendent Josée. Ce sera une chance pour tous de la rencontrer. Nous vous y attendons en grand nombre.

Le lendemain, soit le 4 décembre prochain, se tiendra la Fête de la Famille de la MRC de Coaticook de 11 h à 15 h 30 à l'école La Frontalière. Il y aura un léger goûter servi sur place. À 12 h 30, la Mère et le Père Noël feront leur arrivée, à 14 h, il y aura le tirage des prix. De plus, beaucoup d'animations attendent les petits tels des jeux gonflables, maquillage, bricolage... Pour de plus amples informations et/ou inscriptions, communiquez avec le 819-849-9166. Soyez de la Fête !!!

Les fêtes, et oui, nous en sommes déjà à penser aux fêtes de Noël et bien sûr, la campagne du Centre d'Action bénévole qui rappelons-le, vise à permettre le don de paniers de Noël et à assurer le service de dépannages alimentaires tout au long de l'année. Tout l'argent et toutes les denrées recueillies ne servent que dans ce but. Pour ce faire, il y a la collecte de denrées non périssables et produits de première nécessité dans plusieurs commerces et établissements de la MRC. Il y a la récolte d'argent par le moyen de " cannes " de dons bien identifiées qui seront placées aussi dans certains commerces et établissements. De plus, il y aura la Grande Guignolée des médias, le jeudi 8 décembre dans les rues de Coaticook. Soyez généreux pour la cause.

Pour continuer, je vous annonce que les bandes des patinoires extérieures de la ville seront bientôt prêtes à accueillir les froids de l'hiver et nos glaces extérieures. De ce fait, des offres d'emplois ont été annoncées dans le progrès soit un préposé à forfait pour l'entretien et la surveillance de la patinoire du parc Laurence. Aussi, des préposés à forfait pour l'entretien de deux patinoires différentes, donc on parle du démarrage des patinoires, arroser et entretenir les bâtiments. Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur CV par courriel à jj.roy@coaticook.ca ou par écrit aux ateliers municipaux.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pour terminer, l'association du hockey mineur de Coaticook se joindra à CIGN fm 96,7 le dimanche 11 décembre prochain, pour le Radio Bingo Hockey Mineur. Des cartes spécialement identifiées seront disponibles pour un jeu de 1 000 \$. N'oubliez pas de vous procurer de ces cartes.

C'est tout pour moi M. Le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

Colloque Rues Principales

J'ai assisté au Colloque annuel de la Fondation Rues Principales à Québec. Le thème de cette année était « Bouffe ta rue! L'alimentation, ingrédient essentiel à la vitalité des collectivités »

Vous verrez que je vais garder cette thématique tout au long de mon rapport ce mois-ci. Cette journée d'échange a mis en lumière le rôle du volet alimentaire en abordant les nouvelles tendances commerciales, notamment l'arrivée des food-trucks et les concepts commerciaux hybrides alliant, par exemple, boutique de vêtements, bar et resto; la gastronomie événementielle par la tenue d'activités à grand déploiement, etc.

On ne s'est pas limité qu'à cela, on a jasé également d'étalement des zones commerciales à l'extérieur des centres-ville. J'étais bien curieux d'avoir l'avis d'experts, sur la distance raisonnable de développement commerciale, hors centre-ville, quand ton centre-ville est plein. Comment combler des fuites commerciales, sans cannibaliser ton centre-ville? Mais pour aller avec le thème du colloque, je suis resté sur mon appétit, puisque ma question n'a pas trouvé réponse auprès des conférenciers.

Alors toujours dans la thématique, j'ai des fleurs à lancer ce soir...

1^{re} fleur: Fondation Tillotson Coaticook

Le 26 octobre se tenait l'assemblée publique annuelle de la Fondation Tillotson au Club de Golf de Coaticook. C'est 90 000 \$ à 20 organismes qui a été distribués cette dernière année. Depuis 5 ans, la Fondation a remis un peu plus de 675 000\$ dans la MRC de Coaticook. On peut se compter chanceux d'avoir pareille fondation chez nous!

J'ai rencontré la semaine dernière un membre du comité de sélection de la Fondation Tillotson Coaticook, M. John Samson pour ne pas le nommer, qui me disait que la Fondation a des sous à donner, mais que les projets locaux de Coaticook ne sont pas assez nombreux! Le Fond Tillotson de la région de Coaticook a été établi dans le but d'appuyer la poursuite de larges objectifs de bienfaisance dans la communauté de Coaticook.

Si vous avez des projets, en besoin de base et soutien à la communauté, en soins de santé, en éducation, en loisirs pour les jeunes ou pour un programme ou service aux personnes âgées, vous pourriez aller chercher jusqu'à 10 000 \$ dans la fondation Tillotson Coaticook. La Fondation donne deux fois par année au printemps et à l'automne. Vous devez être un organisme à but non lucratif ou du moins passer par un OBNL afin de faire votre demande.

Visitez le site de la MRC de Coaticook pour y trouver tous les détails et formulaires. En passant, la demande n'a rien de compliqué, ça tient sur deux pages.

2^e fleur: Centre Élie-Carrier

Le mois dernier le Centre Élie Carrier a fêté ses 20 ans lors d'un souper et d'une soirée dansante. Bravo aux bénévoles du Centre, qui voient à ce que le tout tourne rondement, et particulièrement à sa présidente Mme Micheline Michaud, qui fait du bénévolat de toutes sortes à Coaticook depuis maintenant 45 ans! Je me souviens d'avoir « bénévole » avec Madame Michaud étant tout jeune, à la maison des jeunes. Madame Michaud a été honorée lors de la soirée 20e anniversaire. Une salle porte maintenant son nom au Centre. Chapeau madame!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

3^e fleur: CIGN

Je tiens à féliciter les artisans de CIGN FM, la radio coopérative de Coaticook, qui s'est démarquée encore une fois cette année au Congrès de l'Association des Radio-communautaire du Québec (ARCQ) en remportant le prix de la meilleure publicité de l'année!

Bravo pour votre originalité, vous avez compris que ce n'est pas en imitant les autres qu'on se démarque, mais bien en innovant! Encore une fois, bravo!

Cœur Villageois

Coaticook a reçu la semaine dernière les villes et villages participants à la démarche Cœur Villageois. Il y avait des représentants de Cookshire-Eaton, Danville, Sutton, Piopolis & Eastman. Coaticook peut être fier d'être cité en exemple sur plusieurs niveaux.

Je vous dirai que ce que j'ai trouvé frappant, c'est que certaines municipalités n'en sont qu'à convaincre leurs élus municipaux, sur les biens faits d'investir en aménagements urbains et en tourisme.

Là-dessus je veux lever mon chapeau à mes collègues du conseil de ville présent et des deux autres mandats précédents, ainsi qu'au Maire Lamoureux. Sans la bonne volonté, le dynamisme et l'ouverture de vos élus, Coaticook n'en serait pas là aujourd'hui.

4^e fleur aux élus présents et passés

N'oubliez pas que les fruits que nous commençons à peine à récolter vient d'un plan que la ville s'est donné, il y a une dizaine d'années. N'oublions pas que, même si notre jardin nous a donné une belle récolte ces dernières années, il faut continuer à le cultiver, brasser la terre au besoin, la nourrir, la retourner quand il le faut, et semer d'année en année, si on veut continuer de récolter! Continuons à travailler tous ensemble, pour le bien-être de notre communauté.

Le centre-ville s'illumine

Je vous invite au nom de Rues Principales, encore une fois cette année, à participer à notre traditionnelle illumination du centre-ville pour la période des fêtes. Cette année, l'événement se tient le jeudi 1^{er} décembre et oui, il y aura des nouveautés cette année dans les décorations de Noël au centre-ville! Surveillez notre hebdo Le Progrès afin d'en connaître les détails dans les semaines à venir. (D'ailleurs, demain matin la rue Child sera fermée à la circulation de 4 h-6 h 30)

Ma 5^e et dernière fleur de la soirée, je veux l'offrir à M. Leonard Caron de la bijouterie Yvette! M. Caron, vous avez toute mon admiration, à 90 ans, de continuer à servir votre clientèle au centre-ville de Coaticook, c'est tout un exploit! Bravo!

Et tant qu'à être dans les fleurs: Félicitation à Gaétane Fleuriste qui fête ses 40 ans de commerce à Coaticook!

Rappel : Collecte de Sang au Centre Elie-Carrier demain mardi le 15 novembre! Ça débute à 13 h 30!

Merci!

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir à tous,

Présentation de mon nouveau dossier La Ressourcerie de Frontières, une vente 'King Kong' du 4 novembre au 4 décembre dans les 2 magasins, venez en grand nombre !

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Collecte de sang des Lions ce mardi 15 novembre de 15 h 30 à 20 h au Centre Élie Carrier, venez supporter cette belle cause !

Au Parc de la Gorge, il y a eu la vente des chevaux, donc fin des sports équestres. Grand prix du tourisme le 30 novembre prochain et Foresta Lumina est en nomination pour le prix Innovation. Résultats à venir le mois prochain!

Invitation à la population ce 3 décembre au chalet de soccer sur la rue Laurence pour la journée de notre médaillée olympique Josée Bélanger.

Budget de la Régie intermunicipale des incendies a augmenté à cause de la formation de nouveaux pompiers, soit un montant de 23 000 \$ et augmentation de 20 000 \$ pour l'embauche d'un préventionniste pour les visites à domicile tel que demandé par le schéma de risque en incendie.

En conclusion, j'ai officialisé ma candidature au poste de maire de Coaticook pour les élections de novembre 2017.

Bon automne à toute la population

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

CIARC

Le Centre d'initiative en Agriculture de la Région de Coaticook est à sa 25^e année d'existence cette année. La mission de ce projet était de faire renaître cette ferme sous forme de Ferme-école, mission accomplie. Maintenant il est venu le temps de regarder vers l'avenir.

C'est pour cela que le CIARC organise une consultation des membres dans le cadre de la planification stratégique sur son avenir, le jeudi 23 novembre prochain à 13 h. Les principaux sujets discutés seront :

- La production laitière est-elle viable à moyen et long terme, dans la grange patrimoniale?
- Doit-on reviser la mission de l'organisme?
- Comment peut-on rendre le CIARC plus efficace sur le plan financier?
- Quelles sont les problématiques qui pourraient faire l'objet de nouvelles initiatives! et bien d'autres sujets?

Le CIARC étant le lieu de formation agricole dans la région de Coaticook. Son avenir est étroitement lié au développement agricole régionale.

À noter à vos agendas L'assemblée générale de l'Expo- vallée de la Coaticook aura lieu cette année le 23 novembre 20 h - suivi de celle du CIARC le 8 décembre à 20 h, vous êtes invités en grand nombre

Bonne saison d'hiver et attention sur les routes

6. FINANCES

16-11-33785

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION 16-11-33785

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre au montant total de 2 161 407,53 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre comme suit :

- Fonds administration :	2 107 797,09 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	53 610,44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2016.

16-11-33786

6.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 16-11-33786

CONSIDÉRANT que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'au moins quatre semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il doit également déposer une liste de tous les contrats que la municipalité a conclus, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et qui, avec un même contractant, comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil peut décréter que le texte du rapport du maire soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, accompagné de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus ainsi que des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et qui, avec un même contractant, comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

ET de publier le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité dans le journal local Le Crieur Public du 16 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33787

6.4 AFFECTATIONS DE DIFFÉRENTES DÉPENSES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE

RÉSOLUTION 16-11-33787

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a engagé les dépenses suivantes pour :

- La construction de la rampe d'accès au stade Julien-Morin décrétant une dépense de 85 081\$ en vertu du règlement no 29-168;
- L'implantation du feu de circulation au coin des rues Child et Chesley décrétant une dépense de 116 294 \$ en vertu du règlement d'emprunt 29-182;
- Le confortement du barrage Penman et la reconstruction du mur aval décrétant une dépense de 278 044 \$ en vertu du règlement d'emprunt 29-164;
- La remise en opération de la centrale Penman décrétant une dépense de 1 500 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt 29-162;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de ne pas procéder à des emprunts pour les règlements 29-168, 29-182 et 29-164 et les a financer autrement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter au financement des dépenses prévues au règlement no 29-168, 29-182 et 29-162 des sommes disponibles;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction de la centrale du règlement 29-162 a été abandonné après diverses analyses de nos services professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'affecter :

- Au surplus affecté— remboursement d'emprunt, un montant de 123 032 \$ afin de combler le sous-financement du règlement d'emprunt 29-164 du confortement du barrage Penman et la reconstruction du mur aval;
- Au surplus libre un montant de 22 566 \$ afin de combler le sous-financement du règlement 29-162 pour la reconstruction de la Centrale Penman;
- Au surplus libre un montant de 85 081 \$ afin de combler le sous-financement du règlement 29-168 pour la construction de la rampe d'accès du stade Julien-Morin; ET
- Au surplus libre, un montant de 95 562 \$ afin de combler le sous-financement du règlement 29-182 pour l'implantation du feu de circulation au coin des rues Child et Chesley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33788

6.5 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

RÉSOLUTION 16-11-33788

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 125 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le réseau local pour un montant subventionné de 125 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33789

6.6 ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-11-33789

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 90 211 \$ en 2016, soit 81 190 \$ à la charge de la Société d'habitation et 9 021 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-11-33790

7.2 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 800, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-11-33790

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 800, rue Child et désigné

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

comme étant le lot numéro 3 310 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à permettre un lotissement d'un lot;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent construire une résidence bifamiliale sur deux étages;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire de la municipalité des terrains avec une superficie adéquate pour ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 800, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 3 310 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33791

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242, RUE DE GAULE

RÉSOLUTION 16-11-33791

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 242, rue de Gaule et désigné comme étant le lot numéro 3 310 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation de la résidence;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 242, rue de Gaule et désigné comme étant le lot numéro 3 310 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'implantation de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-11-33792

8.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-11-33792

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique portant sur les communications établissant des outils de gestion stratégique essentiels à la réalisation de la vision, de la mission, des valeurs et des orientations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la politique vise à encadrer les différentes communications externes et internes et tient compte des éléments suivants :

- Les nouvelles technologies de l'information;
- Le besoin en promotion de la Ville de Coaticook;
- Le conseil municipal;
- Le rôle politique des conseillers;
- Les différents secteurs d'intervention.

CONSIDÉRANT que la politique vise également à :

- Faire connaître les réalisations, les services rendus, les objectifs et les résultats obtenus de la Ville de Coaticook;
- Maintenir une image de marque cohérente, unifiée et forte;
- Prendre le virage en ligne des communications internes et externes;
- Répondre aux besoins de communication interne;
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les employés;
- Faire connaître les conseillers, leur rôle ainsi que les décisions du conseil;
- Appuyer le maire et les conseillers selon les mandats remis par le maire;
- Accroître la transparence dans les communications internes et externes;
- Rendre l'information accessible.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire la modifier afin d'inclure des notions concernant le message de la boîte vocale des employés municipaux qui ne doivent en aucun cas prendre position ou faire la promotion en faveur d'une association, cause ou intérêt de quelque nature qu'elle soit;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

- De modifier la politique portant sur les communications jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET
- Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33793

8.2 AUTORISATION À LA MRC DE COATICOOK DE MODIFIER LE TRACÉ DU CHEMIN DES CANTONS

CONSIDÉRANT que "Le Chemin des Cantons" met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est à travers une route touristique signalisée, et que Coaticook est considérée comme étant une des étapes du chemin;

CONSIDÉRANT qu'en ce moment, les touristes qui empruntent le Chemin des Cantons arrivent à Coaticook par la rue Child ou la rue Main Ouest et qu'ils repartent par la rue Child ou Main Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que les touristes passent devant le Musée Beaulne;

CONSIDÉRANT que les avantages et les impacts de cette modification sont nombreux;

CONSIDÉRANT que le projet obtient la faveur des diverses instances touristiques concernées;

CONSIDÉRANT que le CA du Chemin des Cantons a accepté de déposer le dossier de modification de tracé au Ministère du Tourisme (programme de signalisation) pour le territoire de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Ville de Coaticook est nécessaire pour continuer les démarches auprès du Ministère du Tourisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la Ville donne son accord à la MRC de Coaticook d'effectuer les modifications proposées au tracé du chemin des Cantons sur le territoire de Coaticook, à savoir :

De la rue Child :

- Tourner à gauche sur la rue Main Est, tourné à droite sur la rue Cutting, à droite sur la rue Norton, à droite sur la rue de l'Union, à gauche sur la rue Gérin-Lajoie et à gauche sur la rue Main Ouest.

De la rue Main Ouest :

- Tourner à droite sur la rue Gérin-Lajoie, tourner à droite sur la rue de l'Union, à gauche sur la rue Norton, à gauche sur la rue Cutting, à gauche sur la rue Main Est et à droite sur la rue Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-11-33794** 8.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 127 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-11-33794

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-11-33795** 9.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-11-33795

CONSIDÉRANT que la Société québécoise de Spéléologie désire louer un site dans le parc Harold-Baldwin afin d'y pratiquer les techniques de déplacement autonome sur corde;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise de Spéléologie s'assurera de la sécurité des lieux pour les activités qu'elle veut y tenir et que seuls ses membres pourront pratiquer les techniques de déplacement autonome sur corde;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise de Spéléologie détiendra une assurance responsabilité dont elle fournira une copie chaque année à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce bail est consenti à titre gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de signer avec la Société québécoise de Spéléologie un bail pour la location d'un site de la Ville dans le parc Harold-Baldwin afin de leur permettre de pratiquer les techniques de déplacement autonome sur corde, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33796** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

éventuellement construire un nouveau puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT qu'avant la construction d'un nouveau puits, une phase exploratoire de travaux devrait être réalisée dans le secteur du puits 4 existant pour valider le meilleur endroit pour construire un nouvel ouvrage de captage;

CONSIDÉRANT que Monsieur Nadeau et/ou ses représentants autorisent la Ville de Coaticook à circuler sur son terrain en vue des travaux de forages exploratoires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à payer les coûts relatifs à la transaction et se chargera de mandater l'arpenteur-géomètre si transaction il y a. Il va de soi que si la Ville endommage le terrain de monsieur Nadeau lors des travaux, elle procédera aux réparations;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer une entente avec monsieur Réjean Nadeau visant à autoriser la ville à circuler sur son terrain durant les travaux de forages exploratoires en prévision de la construction d'un nouveau puits d'alimentation en eau souterraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33799

11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-30 AU MONTANT DE 16 740 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX

RÉSOLUTION 16-11-33799

CONSIDÉRANT que la Ville doit acquérir des compteurs domestiques et commerciaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite réquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Distributeurs GFTec inc. au montant de 16 740 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Distributeurs GFTec inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-30 pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux auprès de la compagnie Distributeurs GFTec inc. au montant de 16 740 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-11-33800** 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-42 AU MONTANT DE 11 584,52 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DU BÉTON POUR LA CONSTRUCTION DU TROTTOIR RUE ST-EDMOND

RÉSOLUTION 16-11-33800

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la construction du trottoir de la rue St-Edmond;

CONSIDÉRANT que le chef directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour l'achat du béton pour lesdits trottoirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Carrières St-Dominique au montant de 11 584,52 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Carrières St-Dominique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-42 pour l'achat du béton pour la construction du trottoir rue St-Edmond auprès de la compagnie Carrières St-Dominique au montant de 11 584,52 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33801** 11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA LOCATION D'UN ENSEMBLE GROUPE ÉLECTROGÈNE ASSURANT D'ÉCRÊTER LA POINTE DE DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, OPTION 1, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE D'HEWITT ÉQUIPEMENT LTD. AU MONTANT DE 108 526,75 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-11-33801

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la location d'un ensemble groupe électrogène assurant l'écrêter la pointe de demande d'électricité, option 1;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} novembre 2016 à 10 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Option 1 Prix avant taxes	Option 2 Prix avant taxes
Hewitt Équipement Ltd.	108 526,75 \$	174 198,87 \$
Cummins Est du Canada	108 669,70 \$	173 487,16 \$
Génératrice Drummond	133 200,00 \$	163 700,00 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Hewitt Équipement Ltd. au montant de 108 526,75 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la location d'un ensemble groupe électrogène assurant l'écrêter la pointe de demande d'électricité, option 1, soit celle de la compagnie Hewitt Équipement Ltd. au montant 108 526,75 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-510.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33802

11.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR MACHINERIE STATIONNAIRE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PIERRE CHOUINARD ET FILS AU MONTANT DE 161 998 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-11-33802

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} novembre 2016 à 10 h 15 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Pierre Chouinard et fils	161 998,00 \$
Les Énergies Sonic	162 640,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant total de 161 998 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant 161 998 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-820-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33803** 11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-41 AU MONTANT DE 23 296,21 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE CONTRÔLE À DISTANCE DES GÉNÉRATRICES ASSURANT D'ÉCRÊTER LA POINTE DE DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ

RÉSOLUTION 16-11-33803

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder au contrôle à distance des génératrices assurant l'écarter la pointe de demande d'électricité

CONSIDÉRANT que le chef Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Norda-Stello au montant de 23 296,21 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norda-Stello;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-41 pour le contrôle à distance des génératrices assurant l'écarter la pointe de demande d'électricité auprès de la compagnie Norda-Stello au montant de 23 296,21 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33804** 11.8 MANDAT À CIMA + POUR UN MANDAT D'ASSISTANCE DANS LE BUT DE CONFORMER NOS INSTALLATIONS AUX EXIGENCES DE LA NORME E.12-06 D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE LOCATION DE GÉNÉRATRICES

RÉSOLUTION 16-11-33804

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a été acceptée par Hydro-Québec de gestion de puissance (GDP) en période hivernale;

CONSIDÉRANT que suite à cette acceptation, la Ville de Coaticook a débuté un processus pour procéder à la location de génératrices;

CONSIDÉRANT que l'étude du projet démontre être solidement accompagné de données démontrant sa rentabilité;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec exige qu'une firme d'ingénieur valide la conformité des installations de la Ville (les génératrices et leurs fonctionnements) pour compléter le processus d'accréditation au programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de CIMA + pour un mandat d'assistance dans le but de conformer nos

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

installations aux exigences de la norme E.12-06 d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de location de génératrices;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook de recommander l'acceptation de l'offre de services de CIMA + au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater CIMA + au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables pour un mandat d'assistance dans le but de conformer nos installations aux exigences de la norme E.12-06 d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de location de génératrices le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 1er novembre 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-820-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33805

11.9 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 312 492 ET 4 611 393 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-11-33805

CONSIDÉRANT que la problématique des inondations récurrentes du milieu urbain provient du ruisseau Pratt et du cours d'eau Cloutier;

CONSIDÉRANT que les inondations occasionnent des coûts importants, de l'ordre de plus de 3 640 000 \$ pour les inondations survenues en 2014 et 2015, en plus d'engendrer des problèmes sérieux de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (bassin de rétention) sur une partie du lot 3 312 492 (pour le bassin du cours d'eau Cloutier) porte sur une superficie de 21 096 m²;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (bassin de rétention) sur une partie du lot 4 611 393 (pour le bassin du ruisseau Pratt) porte sur une superficie de 66 245 m²;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole qui permettent la réalisation de ces ouvrages de retenue des eaux;

CONSIDÉRANT qu'une fois les travaux de réalisation des digues terminés, il est techniquement possible d'utiliser la partie à être inondée à une fin agricole;

CONSIDÉRANT que le projet ne met pas en péril l'homogénéité des activités agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT que la superficie totale des travaux d'aménagement du bassin de rétention du ruisseau Pratt serait de 111 941 m² et que seulement 66 245 m² serait compris à l'intérieur de la zone agricole permanente;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'empiétement du bassin de rétention du ruisseau Pratt à l'intérieur de la zone agricole permanente porte sur une partie de la bande d'entretien de la digue et sur le bassin en soi et qu'aucun travail d'aménagement ne sera réalisé à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les travaux requis pour l'aménagement de l'ouvrage du bassin de rétention du cours d'eau Cloutier sont situés à un endroit où le potentiel agricole est faible en raison de la présence de deux branches du cours d'eau Cloutier et d'un petit boisé;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait un effet positif sur les conditions socioéconomiques de la ville, puisque l'aménagement de ces deux ouvrages limiterait les dommages occasionnés par les inondations à l'intérieur du milieu urbain de la ville de Coaticook, en plus de diminuer les coûts reliés aux dédommagements résultant des inondations;

CONSIDÉRANT que les établissements de production animale sont situés à plus de 500 mètres des ouvrages, à l'extérieur des secteurs à être inondés;

CONSIDÉRANT que les ouvrages prévus minimisent les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles, car l'emplacement du bassin de rétention du ruisseau Pratt pourra continuer d'être cultivé;

CONSIDÉRANT que les ouvrages prévus minimisent les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles, car l'emplacement du bassin de rétention du cours d'eau Cloutier est présentement un boisé non cultivé à cause de la présence de contraintes physiques;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (bassin de rétention) sur une partie des lots 3 312 492 (pour le bassin du cours d'eau Cloutier) et 4 611 393 (pour le bassin du ruisseau Pratt) est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation et de recommander l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout tel qu'amplement décrit dans le document préparé par la firme Les Services exp inc., en date du 1er novembre 2016, et d'autoriser le directeur général, monsieur François Fréchette, à signer le document pour et au nom de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33806

11.10 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 10 AU MONTANT DE 79 609,69 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCAULEY, PHASE 1

RÉSOLUTION 16-11-33806

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 10 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley exécuté jusqu'au 28 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 10 au montant de 79 609,69 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33807

11.11 PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 267 793,56 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE MGR-DURAND

RÉSOLUTION 16-11-33807

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie T.G. C. inc. pour la réfection de la rue Mgr-Durand exécuté jusqu'au 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 267 793,56 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C inc. pour la réfection de la rue Mgr- Durand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33808

11.12 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTIONS GUY SÉBAS INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 52 149,98 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE BÂTIMENT DE SERVICES DE LA PLAGE DU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 16-11-33808

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Constructions Guy Sébas inc. pour le bâtiment de services de la plage du lac Lyster exécutés jusqu'au 28 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 52 149,98 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Constructions Guy Sébas inc. pour le bâtiment de services de la plage du lac Lyster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-11-33809

12.1 RATIFICATION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-11-33809

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget d'une Régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que le conseil municipal adopte le budget de l'année 2017 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 392 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33810

12.2 DEMANDE POUR RECONDUIRE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2017 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-11-33810

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de soumettre une nouvelle demande pour reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2017 et d'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-11-33811

14.1 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'HABITATION ADAPTÉ HESTIA

RÉSOLUTION 16-11-33811

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement est en accord avec les priorités de la Ville et confirme qu'elle réserve les terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet, soit les lots numéro 3 312 538, 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ces terrains ont une valeur marchande approximative de 150 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- De confirmer que la Ville de Coaticook accepte de céder les lots numéro 3 312 538, 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une valeur marchande approximative de 150 000 \$ pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;
- Que la Ville de Coaticook confirme sa participation financière au programme supplément au loyer «PSL» pour une période de 5 ans sur 100 % des unités soit sur les 20 unités prévues.
- Que la Ville de Coaticook fournira 13 000 tonnes de matériel de remplissage d'une valeur estimée à 75 000\$; ET
- De confirmer que les frais évalués à 2 000 \$ en valeur sur les coûts de modification de changement de zonage ne seront pas facturés au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-11-33812 14.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE VACANCES - POSTE CONSEILLER
NUMÉRO 1

RÉSOLUTION 16-11-33812

CONSIDÉRANT que la greffière donne avis, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller numéro 1 en date du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT que la vacance au poste de conseiller numéro 1 nécessite une procédure d'élection partielle;

CONSIDÉRANT que si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 5 février 2017 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le 29 janvier 2017 de 12 h à 20 h;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déposer l'avis, et ce conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller numéro 1 en date du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33813 14.3 ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES POUR LE PERSONNEL
ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 5 FÉVRIER 2017
ET CELLE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 16-11-33813

CONSIDÉRANT l'élection partielle à venir et les élections municipales qui se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette officielle du Québec en date du 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* autorise le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation différent de celui fixé par le ministre pour les membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'établir la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

Fonctions	Rémunération Scrutin	Rémunération BVA
Présidente d'élection	4 000 \$	n/a
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération de la présidente d'élection	n/a

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Adjointe à la	50 % de la rémunération de la présidente d'élection	n/a
Scrutateur	15 \$ / hre	15 \$ / hre
Secrétaire	12 \$ / hre	12 \$ / hre
Dépouillement de Secrétaire et scrutateur	-----	35 \$
PRIMO	175 \$	175 \$
Aide-PRIMO	150 \$	150 \$
Préposé à l'accueil	170 \$	170 \$
Table de vérification	135 \$	135 \$
Formation	35 \$	
Substituts	50 \$	50 \$
Trésorier	1) Rapport de dépenses des candidats : 95 \$ / rapport 2) Rapport financier des candidats : 40 \$ / rapport 3) Autres fonctions : 20 \$ / candidat.	

16-11-33814

14.4 DÉPÔT DU CALENDRIER 2017 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 16-11-33814

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier en adoptant une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU

- D'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à 19 h 30 le deuxième lundi du mois à l'exception de celle du mois d'octobre qui se tiendra le deuxième mardi dudit mois, soit adopté comme suit :

Date	Jour	Heure
9 janvier	Lundi	19 h 30
13 février	Lundi	19 h 30
13 mars	Lundi	19 h 30
10 avril	Lundi	19 h 30
8 mai	Lundi	19 h 30
12 juin	Lundi	19 h 30
10 juillet	Lundi	19 h 30
14 août	Lundi	19 h 30
11 septembre	Lundi	19 h 30
2 octobre	Mardi	19 h 30
13 novembre	Lundi	19 h 30
11 décembre	Lundi	19 h 30

ET:

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville dans le journal *Le Crieur public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33815** 14.5 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION 16-11-33815

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 4 octobre 2013 et assermenté le 17 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-11-33816** 14.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ À C'EST THI-BAULT NOËL POUR LA TENUE DE LEUR ÉVÈNEMENT ANNUEL QUI SE TIENDRA LES 25 ET 26 NOVEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 16-11-33816

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé C'est Thi-Bault Noël, dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé Nourrir l'avenir d'un enfant, ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle C'est Thi-Bault Noël pour la tenue de leur évènement qui se tiendra le 25 et 26 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-18 (2016)
DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES
CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2017 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion du règlement numéro 24-1-18 (2016)

Le conseiller François Lévesque donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-18 (2016) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel-cadre, pour l'exercice financier 2017, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 24-1-18 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2016)
FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017 LE MONTANT
MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES
IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX ET DEMANDE DE
DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2016)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2016) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2017 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2016.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-1 (2016)
MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA VILLE DE COATICOOK ET DEMANDE DE DISPENSE
DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-1 (2016)

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Avis de motion est donné par la conseillère Sylviane Ferland, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-5-1 (2016) modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Coaticook.

Celui-ci a pour objet de prévoir une règle pour interdire aux membres du conseil municipal de faire l'annonce, lors d'activités de financement politique, de projets, de contrats et de subventions pour lesquels la décision finale n'a pas encore été prise par l'autorité compétente. La même interdiction doit figurer au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

De plus, les élus municipaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que leur personnel de cabinet la respecte. En cas de non-respect de cette interdiction, les élus en sont imputables et peuvent faire l'objet de sanctions.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-5-1 (2016) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33817

15.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-188 (2016) POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE 120 KV

RÉSOLUTION 16-11-33817

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-188 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 14 novembre 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-188 (2016) pour la construction d'un poste de 120 Kv;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-188 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-57 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME CONCERNANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU LAC LYSTER ET LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-57 (2016)

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-57 (2016) modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme concernant le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley.

Celui-ci a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme en ce qui concerne le Programme particulier d'urbanisme qui a été élaboré pour le secteur du lac Lyster. Ces modifications touchent principalement la délimitation des zones et les usages autorisés ainsi que les dispositions sur l'abattage d'arbres. Le règlement a également pour objet de modifier la limite du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley suite à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot numéro 3 312 221.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion, la greffière fera la lecture du règlement 6-1-57 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33818

15.6 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-57 (2016) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME CONCERNANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU LAC LYSTER ET LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY »**

RÉSOLUTION 16-11-33818

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entrepris de modifier le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme élaboré pour le secteur du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme est également modifié afin de tenir compte d'une modification apportée au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook suite à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 312 221;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance au plan d'urbanisme ou au schéma d'aménagement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-57 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme concernant le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley », ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-58 (2016)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES
COMPLÉMENTAIRES ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-58 (2016)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-58 (2016) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet de modifier certaines dispositions qui encadrent l'exercice d'un usage complémentaire sur une propriété dont l'usage principal est résidentiel. À cet effet, le règlement prévoit qu'il sera dorénavant possible d'avoir deux usages complémentaires sur une même propriété dans les cas suivants : un bureau d'affaire ou professionnel et tout autre usage complémentaire; un gîte du passant et un service personnel ou de santé ou un atelier d'artisan. Le règlement a aussi pour objet d'ajouter, à la liste des usages complémentaires autorisés, un service de transport de personnes à condition qu'il n'y ait aucune clientèle sur place.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion, la greffière fera la lecture du règlement 6-1-58 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33819

15.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-58 (2016) INTITULÉ
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES
COMPLÉMENTAIRES»

RÉSOLUTION 16-11-33819

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires afin, notamment, d'autoriser les

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

services de transport de personnes et permettre, sous certaines conditions, d'exercer deux usages complémentaires dans une même résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-58 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux usages complémentaires», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.9 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-14 (2016),
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET
CERTIFICATS CONCERNANT LES CONDITIONS APPLICABLES
LORS DE L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-14 (2016)

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-4-14 (2016) modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Celui-ci a pour objet de préciser qu'aucun permis de construction ne peut être émis à moins que le terrain sur lequel doit être érigée la construction ne soit adjacent à une rue publique, existante ou projetée, ou à une rue privée existante.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion, la greffière fera la lecture du règlement 6-4-14 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33820

15.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-14 (2016)
INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES
PERMIS ET CERTIFICATS CONCERNANT LES CONDITIONS
APPLICABLES LORS DE L'ÉMISSION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION»

RÉSOLUTION 16-11-33820

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement portant sur les modalités d'émission des permis dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entrepris de modifier le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme élaboré pour le secteur du lac Lyster;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser certains articles du règlement des permis et certificats afin de tenir compte des nouvelles zones faisant partie du territoire assujéti au programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend modifier les conditions d'émission des permis de manière à ce que les lots soient situés soit en bordure d'une rue publique, soit en bordure d'une rue privée déjà existante;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-4-14 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement des permis et certificat concernant les conditions applicables lors de l'émission des permis de construction», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.11 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-7 (2016) MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU LAC LYSTER ET DE MODIFIER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-7 (2016)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-A-7 (2016) modifiant le règlement constituant le plan d'urbanisme.

Celui-ci a pour objet d'intégrer au plan d'urbanisme le Programme particulier d'urbanisme qui a été élaboré pour le secteur du lac Lyster et de modifier la limite du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley suite à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot numéro 3 312 221.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-A-7- (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33821

15.12 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-7 (2016) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU LAC LYSTER ET DE MODIFIER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY»

RÉSOLUTION 16-11-33821

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire municipal;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la ville estime d'intérêt de se prévaloir des pouvoirs contenus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de se doter d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que l'adoption du programme particulier d'urbanisme permet de mettre en place une planification plus détaillée du secteur concerné et d'assurer ainsi une concertation des interventions des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que suite à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 312 221, la MRC de Coaticook a procédé à une modification du schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-A-7 (2016) intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster et de modifier la limite du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.13 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2-5 (2016)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT
LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS POUR LES ZONES
FAISANT PARTIE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
DU SECTEUR DU LAC LYSTER ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2-5 (2016)

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-2-5 (2016) modifiant le règlement de lotissement.

Celui-ci a pour objet d'intégrer au règlement les nouvelles zones qui ont été créées suite à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur du lac Lyster. Il a également pour objet de préciser que tout nouveau lot doit être adjacent à une rue publique, existante ou projetée, ou à une rue privée existante.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-2-5 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16-11-33822

15.14 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2-5 (2016) INTITULÉ
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS POUR
LES ZONES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME DU SECTEUR DU LAC LYSTER»

RÉSOLUTION 16-11-33822

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entrepris de modifier le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme élaboré pour le secteur du lac Lyster;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications aux dimensions minimales des lots dans les zones concernées, à des fins de concordance au programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance au programme particulier d'urbanisme n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-2-5 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots pour les zones faisant partie du programme particulier d'urbanisme du secteur du lac Lyster», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-11-33823

16.1 DÉPÔT DE LA GRILLE SALARIALE DES LOISIRS D'ÉTÉ

RÉSOLUTION 16-11-33823

CONSIDÉRANT que les membres du comité sport loisir ont proposé une grille salariale pour les employés des Loisirs d'été;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en faveur avec les salaires décrits à ladite grille salariale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver la grille salariale pour les employés des Loisirs d'été laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33824

16.2 DÉLÉGATION DU CONSEILLER SIMON MADORE POUR SIÉGER AU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-11-33824

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que le conseiller Luc Marcoux était le conseiller désigné pour siéger au comité des représentants municipaux de la Ressourcerie des Frontières, mais qu'il a quitté ses fonctions le 31 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer le conseiller, Monsieur Simon Madore, au comité des représentants municipaux de la Ressourcerie des Frontières et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Ressourcerie des Frontières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33825

16.3 DÉLÉGATION DU CONSEILLER FRANÇOIS LÉVESQUE POUR SIÉGER AU COMITÉ D'UTILISATEURS D'ACTI-BUS DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-11-33825

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que le conseiller Luc Marcoux était le conseiller désigné pour siéger au comité d'utilisateurs d'Acti-bus de la MRC de Coaticook, mais qu'il a quitté ses fonctions le 31 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de déléguer le conseiller François Lévesque au comité d'utilisateurs d'Acti bus de la MRC de Coaticook et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-33826

16.4 DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE POUR UN MONTANT DE 286 335 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DE L'ÉQUIPEMENT À NEIGE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-185

RÉSOLUTION 16-11-33826

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 8 février 2016 le règlement d'emprunt numéro 29-185 pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige au montant 330 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut obtenir du financement temporaire via une marge de crédit avec toute institution financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

De demander un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 286 335 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-185 qui autorise un financement maximal de 330 000 \$; et;

D'autoriser le trésorier et le maire à signer tous les documents permettant de rendre effective ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-11-33827

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-11-33827

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière